

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Décret n° 2024-XXX du XX mai 2024 modifiant le décret n° 2018-793 du 14 septembre 2018 instituant à titre expérimental un concours externe spécial d'entrée à l'Institut national du service public réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat

NOR : XXXXX

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le décret n° 2018-793 du 14 septembre 2018 instituant à titre expérimental un concours externe spécial d'entrée à l'Institut national du service public réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en date du 29 avril 2024 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur des administrations parisiennes en date du 30 avril 2024 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décrète :

Article 1^{er}

Aux articles 1 et 8 du décret susvisé, les mots « cinq ans » sont remplacés par les mots : « sept ans ».

Article 2

Le ministre de la transformation et de la fonction publiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le XX mai 2024.

Gabriel Attal

Par le Premier ministre :

Le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Stanislas Guérini